



Paris, le 3 septembre 2020

Plan de relance et énergies renouvelables : des moyens budgétaires additionnels qui devront s'accompagner d'un effort de simplification

Le Premier ministre a présenté ce jour le Plan de relance du Gouvernement, qui apporte des moyens additionnels pour développer les projets de chaleur renouvelable dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) salue les mesures qui, dans le cadre de l'objectif de décarbonation du secteur de l'industrie, permettront de mettre en place une aide au fonctionnement pour les projets de chaleur renouvelable. Dans un contexte où le prix des énergies fossiles reste bas, il est essentiel de permettre aux solutions de chaleur renouvelable de rester compétitives.

En parallèle des efforts dans le secteur industriel, il convient d'accompagner le secteur du bâtiment vers la neutralité carbone. Le SER se félicite donc des moyens additionnels qui seront déployés pour accélérer la rénovation du bâti. Il est cependant essentiel que les dispositifs de soutien aux particuliers deviennent réellement opérationnels pour l'ensemble des ménages français, tant pour les opérations de rénovation globale que pour les autres types de travaux, et que le Gouvernement puisse garantir un traitement rapide des demandes.

Le SER rappelle qu'une relance durable passera nécessairement par un soutien continu et amplifié aux énergies renouvelables, et regrette notamment l'absence de soutien additionnel pour le développement pourtant nécessaire de la filière biométhane.

[L'étude menée par le SER](#) en partenariat avec EY montre que la mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) permettra de générer près de 200 milliards d'euros de valeur ajoutée dans l'économie française et de créer 100 000 emplois dans les dix prochaines années. Dans la lignée [des propositions du SER](#) présentées en juin dernier, il apparaît fondamental d'accompagner le plan de relance gouvernemental par un effort de simplification pour permettre aux projets renouvelables de se développer plus rapidement et tenir la trajectoire de la PPE.



« Au-delà de la mobilisation de moyens budgétaires additionnels, la relance économique dépendra aussi de notre capacité collective à simplifier le cadre de développement des énergies renouvelables en France pour accélérer leur déploiement. Nous avons bien entendu la volonté du Premier ministre de faire preuve d'ambition en matière de simplification, et espérons que nos propositions dans ce domaine seront donc entendues » déclare Jean-Louis BAL, Président du SER.

Contact presse :

Gilles CORMAN
gilles.corman@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables